



Juillet 2024

Information municipale

1. Taille des haies

La météo plutôt capricieuse de ce printemps a favorisé la végétation, et particulièrement le développement des ronces et autres haies aux abords des routes. L'entretien des accotements de toutes les voies communales et intercommunales (hors routes départementales) est à la charge de la commune, et assuré par le syndicat intercommunal de voirie (qui intervient sur 6 communes). Les intempéries n'ont pas permis d'effectuer l'élagage de l'ensemble des voies : ce travail sera effectué après réfection des chaussées endommagées (nids de poule, trous en formation...). Thierry, notre agent communal, fait ce qu'il peut pour assurer un bon entretien des espaces verts, des cunettes et du cimetière. Il a également en charge de couper ronces et autres broussailles les plus gênantes, mais son intervention est limitée. En attendant, si vous voyez à proximité de votre habitation quelques ronces qui ont envie de « prendre le large », merci de vous armer d'un sécateur ou d'une cisaille, en attendant le prochain passage de l'élagueuse.

Pour mémoire, l'entretien des haies plantées sur limite entre les voiries et les propriétés privées est à la charge des propriétaires.

2. Brûlage des déchets verts

Les feux et brûlage à l'air libre (ou à l'aide d'incinérateurs individuels) des déchets verts est INTERDIT. Sont concernés les tontes des pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

Selon la nature des déchets, il faut privilégier le compostage individuel, le broyage et le paillage, et pour les tailles les plus importantes, le dépôt en déchetteries (horaires d'ouverture des déchetteries sur notre territoire en page 4).

3. Route des Trembles : création de refuges

Plusieurs incidents de circulation ont été constatés ces derniers mois route des Trembles. La largeur limitée de cette voie ne permet pas toujours des croisements de véhicules dans de bonnes conditions (surtout lorsque la vitesse de ces mêmes véhicules est excessive !). L'entreprise Marchand a procédé début juillet à la réalisation de 6 refuges, permettant ainsi un meilleur confort de circulation.

4. PLU - PLUI

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a fait l'objet de réunions publiques à St Barthélémy et Clonas sur Varèze durant le premier semestre de cette année. Il a été présenté lors du dernier conseil municipal de Moissieu le 14 mai. Ce PADD définit :

. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et des loisirs, pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes EBER.

. Il fixe enfin des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Courant de ce 2^{ème} semestre, une carte des aléas (géologique et climatique) va être établie (ou mise à jour) pour chacune des 37 communes d'EBER. Il n'existe pas à ce jour de carte des aléas à Moissieu : elle en sera dotée avant la fin de cette année.

Viendront ensuite, et commune par commune, la détermination des zones de développement pour l'habitat, le commerce et l'industrie (et leur réglementation), les zones naturelles et agricoles préservées.

Nota : avant la mise en place du prochain PLUI, le PLU 2008/2012 de la commune est toujours en vigueur.

Vous avez encore la possibilité de faire part de vos remarques ou suggestions sur un cahier de concertation, disponible en mairie (depuis le premier trimestre 2023).

5. Fermetures.

L'accueil de la mairie sera fermé du lundi 12 août au vendredi 23 août inclus. Réouverture au public lundi 26 août à 8 h 30.

La médiathèque sera également fermée du 1^{er} au 31 août inclus. Réouverture mercredi 4 septembre.

Le ramassage des ordures ménagères sera assuré tous les vendredis en juillet et août. Reprise de la collecte tous les 15 jours à partir de septembre.

Le marché est maintenu : certains commerçants ou producteurs seront fidèles au poste pour vous servir les jeudis après-midi durant tout le mois d'août.

6. Réfection des chaussées communales

Comme chaque année, le syndicat intercommunal de voirie va procéder dans les prochains jours à la réfection des voiries communales, dont certaines ont été particulièrement endommagées par les intempéries de ce premier semestre.

7. TARAVAS : retrait des coupes

Les coupes affouagères réalisées en début d'année en forêt de Taravas sont à retirer avant samedi 31 août.

8. Le Conseil Municipal

Monsieur Fabrice Maisonnat a démissionné de son poste de conseiller municipal début juin. Treize élus composent maintenant le Conseil municipal de Moissieu, et le quorum est ramené à 7 membres présents à chaque conseil. La démission de Monsieur Maisonnat n'entraîne pas de nouvelles élections municipales.

Bonnes vacances à toutes et tous, et rendez-vous à la rentrée.





HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DE BEAUREPAIRE ET MONTSEVEROUX À COMPTER DU 3 JUILLET 2024

• Si vous habitez à Beurepaire, Bellegarde-Poussieu, Chalon, Cour-et-Buis, Jarcieu, Moissieu-sur-Dolon, Monstereux-Millieu, Montseveroux, Pact, Pisieu, Pommier-de-Beurepaire, Primarette, Revel-Tourdan, Saint-Barthélémy, Saint-Julien-de-l'Herms ; vous pouvez accéder aux déchèteries suivantes :

	Beurepaire	Montseveroux
Lundi		Fermée
Mardi		9h - 12h 14h - 18h
Mercredi	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h
Jeudi		9h - 12h
Vendredi		14h - 18h
Samedi		9h - 12h 14h - 18h

Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.